



Séance du 29 juin 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 22	Représentés : 7	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-069	Evolution des tarifs du périscolaire et de la restauration municipale	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 07 JUIN 2026 Publication sur le site internet municipal le : 07 JUL. 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, D. BARBIER, G. SORBA, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, O. MORBELLI, A. RUBIOLO, S. BOURAS, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. DESLANDES, S. MENEUT, N. FRATE, S. ROCHEZ, O. ILLOUZE, M. RIBES, A. CHIABRANDO.

EXCUSES : P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, C. MARIE représenté par S. MENEUT, J.M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO, M.L. VOLAND représentée par A. RUBIOLO, N. TRONC représentée par M. GUILLET, R. PEYROL représenté par G. SORBA, W. PATERNA représenté par D. BARBIER.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Les tarifs actuels des services périscolaires ont été définis par la délibération n°2023-052 en date du 20 septembre 2023. Il y a lieu des les actualiser.

	Tarifs actuels	Tarif proposés
Restauration scolaire pour les enfants de maternelle et de primaire	4,00 €	4,50 €
Garderie maternelle (matin ou soir)	3,00 €	3,00 €
Garderie et étude surveillée primaire (matin ou soir)	1,80 €	2,00 €
Repas adulte	5,90 €	6,00 €
Personnel municipal obligé de manger sur place pour raisons de service	4,10 €	4,00 €

Il est précisé que lors de grève, la Municipalité est parfois en mesure d'assurer seulement une garderie sur le temps périscolaire, les parents fournissant les repas froids à leurs enfants. Dans ces situations, le tarif de l'accueil sur la pause méridienne sera celui d'une garderie.

En date du 23 juin 2024, le Conseil municipal a validé un système de surfacturation en cas de retard des parents pour récupérer leurs enfants à la garderie / étude du soir (ces retards ont un coût important en personnel pour la Municipalité).

	18H05 à 18H20	18H21 à 18H35	18H36 à 18H50	Par 15 minutes
Surfacturation	+1 service	+2 services	+3 services	+4 services

Surfacturation aux tarifs actuels en maternelle	3 €	9 €	18 €	30 €
Surcout moyen pour la municipalité en maternel (2 agents - base 2024)	Env. 12 €	Env. 21 €	Env. 30 €	

Surfacturation aux tarifs actuels en élémentaire	2 €	4 €	6 €	12 €
Surcout moyen pour la municipalité en élémentaire (1 agent - base 2024)	Env. 5 €	Env. 9 €	Env. 13 €	

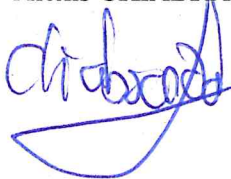
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, O. ILLOUZE, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ,
P. VIDALOU, S. BOURAS s'abstenant, **DECIDE** :

- D'actualiser la grille des tarifs des services périscolaires et de la restauration municipale tel que présenté ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO




Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-069

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-07T10-40-12.06 (MI271023763)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260629-2026-069-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Evolution des tarifs du périscolaire et de la restauration
municipale

Date de décision : 29/06/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-069 Evolution des tarifs du périscolaire et de la
restauration municipale.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 07/07/26 à 10:40
Date 07/07/26 à 10:40
Date 07/07/26 à 10:44

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)